



**KBC Groupe**  
**Société anonyme**  
**Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles**  
**TVA BE 0403.227.515 (RPM Bruxelles)**  
**www.kbc.com**

## PROCURATION

Le/La soussigné(e)

*(nom et adresse complets de l'actionnaire ; dénomination et siège complets de la personne morale)*

.....  
.....

déclare détenir.....actions sans valeur nominale de la société anonyme KBC Groupe  
et déclare

### I. donner procuration à

*(cochez la case de votre choix<sup>1</sup>)*

- (Nom complet d'un seul mandataire, qui participera physiquement à l'Assemblée générale mentionnée ci-après )

Nom mandataire : .....

pour le/la représenter, en vertu et dans le respect des dispositions de l'article 28 des statuts, à l'Assemblée générale dont l'ordre du jour est reproduit au point II ci-après et qui se tiendra **le jeudi 7 mai 2026 à 10.00 heures** au siège central à 1080 Bruxelles, avenue du Port 2.

---

<sup>1</sup> En vertu de l'article 7:143 § 1 du Code des sociétés et associations, un actionnaire de KBC Groupe SA ne peut désigner qu'un seul mandataire pour une assemblée générale déterminée, sauf dans les cas suivants :

- L'actionnaire peut désigner un mandataire distinct par forme d'actions (nominatives et dématérialisées) qu'il détient ainsi que par compte-titres s'il détient des actions KBC Groupe SA sur plus d'un compte-titres.

- La personne qualifiée d'actionnaire mais qui agit à titre professionnel pour le compte d'autres personnes physiques ou morales, peut donner procuration à chacune de ces autres personnes physiques ou morales ou à une tierce personne désignée par celles-ci.

L'actionnaire est prié de compléter et signer un formulaire de procuration séparé pour chaque mandataire qu'il souhaite désigner.

## **II. donner au mandataire les instructions de vote suivantes<sup>2</sup> :**

### **Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle**

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné – y compris des informations de durabilité consolidées – du Conseil d'administration de KBC Groupe SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

#### **Ne donne pas lieu à un vote.**

2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

#### **Ne donne pas lieu à un vote.**

3. Prise de connaissance du rapport d'assurance du commissaire sur les informations de durabilité consolidées de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

#### **Ne donne pas lieu à un vote.**

4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

#### **Ne donne pas lieu à un vote.**

5. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, y compris l'affectation suivante du résultat:

a) 3.283.704,14 euros sont affectés à la prime bénéficiaire des membres du personnel, dont  
- 2.808.456,14 euros à titre de prime bénéficiaire catégorisée pour les employés comme le prévoit la convention collective de travail du 20 décembre 2024 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2025;

- 475.248,00 euros à titre de prime bénéficiaire identique. Une prime bénéficiaire identique de 750 euros est attribuée à chacun des membres du personnel sans tenir compte de la condition d'ancienneté. Ce montant est proratisé en fonction de la date d'entrée en service et de départ (à l'exception des membres du personnel licenciés pour motif impérieux ou qui n'étaient pas en service le 1<sup>er</sup> février 2026, qui ne perçoivent pas cette prime), en fonction du pourcentage d'occupation et en fonction des motifs de suspension assimilés ou non pour l'exercice 2025, ces règles de proratisation étant stipulées dans la convention collective de travail du 20 décembre 2024 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2025.

b) 2.022.959.364,00 euros sont affectés à titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 5,10 euros par action.\*

\*A la suite du versement d'un dividende intérimaire de 1,00 euro, le solde du dividende brut à verser se monte à 1.626.396.036,00 euros, , soit un dividende brut de 4,10 euros par action donnant droit au dividende.

---

<sup>2</sup> Si l'actionnaire désigne un mandataire qui a un conflit d'intérêts potentiel avec l'actionnaire au sens de l'article 7:143 §4 du Code des sociétés et des associations, ou ne communique pas le nom du mandataire (procuration vierge), et la procuration est acceptée par une personne qui présente un tel conflit d'intérêts potentiel, le mandataire peut uniquement voter à condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 20 mai 2026.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

6. Proposition d'approbation du rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA mentionné au point 1 de cet ordre du jour.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

7. Proposition d'approbation de la politique de rémunération de KBC Groupe SA, qui sera disponible comme document séparé sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

8. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2025.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

9. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2025.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable**

10. Nominations statutaires

- Sous réserve de l'approbation de la BCE, proposition de nommer madame Elisa Vlerick en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2030, en remplacement de monsieur Philippe Vlerick, dont le mandat expire après l'Assemblée générale annuelle.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

- Proposition de renommer madame Alicia Reyes Revuelta en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2030.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

- Proposition de renommer madame Christine Van Rijseghem en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2030.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

Les propositions de modifications à apporter à la composition du Conseil d'administration seront présentées durant l'Assemblée générale annuelle. Tenant compte de l'avis du Comité de nomination, le Conseil d'administration recommande la nomination et les renominations proposées.

Vous trouverez un C.V. succinct de l'administrateur nouveau proposé dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise incluse dans le rapport annuel, qui sera disponible à partir du mercredi 1er avril 2026 sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

Vous trouverez un C.V. succinct des administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé, sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com) (Home – Gouvernement d'entreprise – Leadership – Conseil d'administration: membres)

11. Proposition d'autoriser le Conseil d'administration de KBC Groupe SA, pour une période de quatre ans à compter de la date de publication de cette décision, à acquérir jusqu'à 10% des actions KBC Groupe SA sur Euronext Bruxelles ou un autre marché réglementé, moyennant une rémunération par action qui ne peut être ni supérieure au cours de clôture, sur Euronext Bruxelles, qui a précédé la date d'acquisition, majoré de 10%, ni inférieure à 1 euro.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

12. Tour de table

**Ne donne pas lieu à un vote.**

### **III. que le mandataire<sup>3</sup>**

doit s'abstenir de voter sur de nouveaux sujets à traiter qui peuvent être inscrits à l'ordre du jour à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 3% du capital de la société, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et associations.

---

<sup>3</sup> L'article 7:130 §4, troisième alinéa du Code des sociétés et associations stipule que la procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les nouveaux points à traiter à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

Veillez cocher la case suivante si vous autorisez le mandataire à voter sur les nouveaux sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour:

Fait et signé à (lieu) ....., le (date) .....2026

*(signature de l'actionnaire, précédée de la mention manuscrite "bon pour procuration")*

.....

---

<sup>4</sup> Dans les cas décrits dans la note 2 en bas de page, le mandataire pourra uniquement voter sur de nouveaux sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour à condition de disposer d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet. Ces instructions de vote peuvent être communiquées au moyen du formulaire de procuration modifié, qui sera rendu disponible au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2026 sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com) (Home > Gouvernement d'entreprise > Assemblée générale KBC Groupe> 7 mai 2026).